

Le Parisien, 30 octobre 2014

## Le Sénat enquête sur le jihadisme

**TERRORISME.** La commission d'enquête du Sénat entame ses travaux aujourd'hui. Sa présidente nous dévoile son agenda.

**COMMENT LUTTER** contre les filières jihadistes et éviter que des jeunes embrigadés viennent commettre des attentats sur le sol français après avoir combattu en Irak ou en Syrie ? C'est la question qui obsède les responsables français en ce moment. Hier soir, l'Assemblée a approuvé à la quasi-unanimité la nouvelle loi antiterroriste

Elle prévoit une batterie de mesures dont une interdiction de sortie du territoire pour freiner les candidats au jihad, la création d'un droit d'entre-prise individuelle de terrorisme ou encore le blocage de certains sites Internet faisant l'apologie de la lutte armée. Mais ce n'est pas tout. A partir d'aujourd'hui, le Sénat va également

se pencher sur cet épineux sujet. Selon nos informations, les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur l'organisation et les moyens de lutte contre les réseaux jihadistes en France et en Europe débuteront en effet cet après-midi par une audition à huis-clos des responsables des services secrets. Mise sur pied cet été, la commission rendra son rapport dans six mois. Sa présidente, la sénatrice centriste Nathalie Cosset, nous explique son fonctionnement.

FREDERIC GERSCHEL



Palais du Luxembourg (Paris VII). Nathalie Cosset, la présidente de la commission d'enquête du Sénat, affirme ne pas vouloir créer un coup médiatique mais « mieux connaître la façon dont fonctionnent les réseaux jihadistes. » (J.P. Blais)